

REPUBLIQUE DU SENEGAL



COMMUNIQUE

La refondation de la gouvernance publique et la consolidation de la transparence sont au cœur de l'action de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République.

Dans ce cadre, la désignation des membres de l'Office National de Lutte contre la Corruption (OFNAC) a, pour la première fois, été opérée suivant un processus d'appel à candidatures ouvert, public et concurrentiel.

En effet, conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 2025-12 du 3 septembre 2025 portant création de l'OFNAC, les membres de l'OFNAC « sont nommés par décret, à l'issue d'une procédure d'appel à candidatures dont les modalités sont fixées par arrêté du Ministre de la Justice ». Par conséquent, un avis d'appel à candidatures a été publié le 6 octobre 2025 par le Comité de sélection créé par arrêté n° 032697 du 2 octobre 2025 du Ministre de la Justice, Garde des Sceaux.

Cette démarche nouvelle, fondée sur les principes d'intégrité, de mérite et de transparence, a suscité un large intérêt, totalisant 233 candidatures, provenant de profils divers, qualifiés et représentatifs des segments clés de la société.

Le Comité de sélection, après une analyse rigoureuse des dossiers reçus et des auditions des candidats présélectionnés, a transmis au Président de la République une liste de personnalités présentant les compétences, l'expérience et les garanties éthiques requises pour assurer efficacement la mission de lutte contre la corruption.

Par décrets en date du 27 novembre 2025, le Président de la République a nommé les douze (12) membres de l'OFNAC suivants :

- **Monsieur Moustapha KA, Magistrat, Président ;**
- **Monsieur Birahime SECK, Membre de la société civile, Vice-président.**

Autres membres

- **Madame Khadidiatou BA, Experte en suivi-évaluation ;**
- **Monsieur Samba BARRY, Membre de la Société civile ;**
- **Monsieur Ibrahima FALL, Administrateur civil ;**
- **Monsieur Mafal FALL, Magistrat ;**
- **Monsieur Mademba GUEYE, Magistrat ;**
- **Monsieur Abdou Aziz Daba KEBE, Professeur Agrégé des Facultés de droit ;**
- **Monsieur Babacar NIANG, Professeur Agrégé des Facultés de droit ;**
- **Monsieur Birane NIANG, Magistrat ;**
- **Monsieur Mohamed Bachir NIANG, Professeur Agrégé des Facultés de droit ;**
- **Monsieur Charles Didier Gane Ngathy SENGHOR, Magistrat.**

Par cette démarche exemplaire, le Chef de l'État réaffirme sa volonté d'installer un organe de lutte contre la corruption indépendant, crédible et résolument engagé au service de la probité dans l'action publique et de la préservation de l'intérêt général.

Fait à Dakar, le 27 novembre 2025



Oumar Samba BA